

Jugement commercial 2020TALCH02/01552

Audience publique du vendredi, six novembre deux mille vingt.

Numéro TAL-2020-08482 du rôle

Composition :

Anick WOLFF, 1ère vice-présidente ;
Paul ELZ, juge ;
Marlène MULLER, juge ;
Paul BRACHMOND, greffier.

Entre :

1. La société anonyme **S.T. SA.**, établie et ayant son siège social à L-xxxx Hosingen, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX,
2. Monsieur **R.H.**, administrateur de sociétés, demeurant à B-xxxx Burg-Reuland, élisant domicile en l'étude de Maître N.B., avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette,

demandeurs, comparant par Maître J.G., avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître N.B., avocat à la Cour, susdit,

et :

1. Le Groupement d'intérêt économique **LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS** (ci-après « LBR »), établi et ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme, représenté par son conseil de gérance actuellement en fonctions et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C24,

défendeur, comparant par Madame S.G., juriste, munie d'une procuration spéciale,

2. **Maître C.S.**, avocat à la Cour, demeurant à L-xxxx Diekirch, nommé en tant que liquidateur de la société anonyme **S.T. SA.**, suivant un jugement commercial n°2019TADCOMM/441 du 10 juillet 2019 du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, assigné par exploit séparé,

défendeur, défaillant.

Faits :

Par exploit de l'huissier de justice N.T. d'Esch-sur-Alzette en date du 21 octobre 2010, les demandeurs ont fait donner assignation au défendeur **sub 1)** à comparaître le 30 octobre 2020 à 9.00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, 1er

étage, salle CO.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

Par exploit de l'huissier de justice G.W. de Diekirch en date du 20 octobre 2010, les demandeurs ont fait donner assignation au défendeur **sub 2)** à comparaître le 30 octobre 2020 à 9.00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint- Esprit, 1er étage, salle CO.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro TAL-2020-08482 du rôle pour l'audience publique du 30 octobre 2020 devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître J.G., en remplacement de Maître N.B., donna lecture de l'assignation et exposa ses moyens.

Madame S.G. fut entendue en ses explications.

La partie défenderesse **sub 2)** fit défaut.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

Jugement qui suit :

Faits :

Suivant jugement commercial du 10 juillet 2019, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg a, sur base de l'article 480-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et la liquidation de la société anonyme **S.T. SA** et nommé Maître C.S. liquidateur.

Le 5 octobre 2020, et conformément à l'article 14 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (ci-après la « Loi de 2002 »), le greffe du tribunal a déposé un extrait de ce jugement, indiquant que la société est en état de « liquidation judiciaire », au registre de commerce et des sociétés qui a été enregistré sous la référence Lxxxxxxx.

Appel contre le prédit jugement a été interjeté le 27 août 2019.

Procédure et prétentions des parties

Par exploit d'huissier de justice du 20 octobre, respectivement 21 octobre 2020, la société a fait donner assignation a Maître C.S., pris en sa qualité de liquidateur de la société, et au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS (ci-après « LBR ») à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

La société demande au tribunal d'enjoindre au LBR d'annuler le dépôt effectué le 5 octobre 2020, enregistré sous la référence Lxxxxxxx, et d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société auprès du registre de commerce et des sociétés. Elle demande encore de condamner le LBR aux frais et dépens de l'instance et d'ordonner l'exécution provisoire du présent jugement sans caution.

A l'appui de sa demande en annulation sur base de l'article 17bis du Règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 portant exécution de la Loi de 2002 (ci-après le « Règlement de 2003 »), la société fait exposer que le dépôt a été effectué par erreur alors que le jugement ayant ordonné la liquidation n'est pas exécutoire par provision et que la mention selon laquelle elle serait en état de liquidation judiciaire est, au vu de l'appel interjeté, erronée et lui cause préjudice.

LBR se remet à prudence de justice en ce qui concerne la demande en annulation et conteste la demande tendant à sa condamnation aux frais et dépens de l'instance.

LBR demande par ailleurs que le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société soit ordonné.

Maître C.S. n'a pas comparu.

Appréciation

Le tribunal saisi est compétent pour connaître de la demande en application de l'article 21 (1) de la Loi de 2002.

L'article 17bis du Règlement de 2003 dispose : « *Tout formulaire ou document ayant fait l'objet d'un dépôt ne peut être modifié ou restitué que sur base d'une décision judiciaire portant injonction au registre de commerce et des sociétés* ».

Au vu du fait que le jugement commercial du 10 juillet 2019 n'était pas exécutoire par provision sans caution, il s'avère que le dépôt, bien que contenant des informations correctes et bien qu'ayant été effectué en exécution de l'obligation imposée au greffe en vertu de l'article 14 de la Loi de 2002 précitée, est erroné au vu de la mention selon laquelle la société serait en état de liquidation judiciaire et de l'appel interjeté contre le prédit jugement.

Sur base de ce qui précède et eu égard à l'article 17bis du Règlement de 2003, il y a lieu d'enjoindre au LBR de modifier le dépôt litigieux en procédant à son annulation.

Il y a encore lieu d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société afin qu'il puisse servir de justificatif de l'annulation du dépôt litigieux.

Les frais et dépens sont à mettre à charge de l'Etat.

Il n'y a pas lieu d'ordonner l'exécution provisoire sans caution du présent jugement, les conditions de l'article 567 du Nouveau Code de Procédure Civile n'étant pas remplies.

Il résulte des modalités de remise de l'exploit que « *la personne présente a refusé de recevoir la copie* » et « *que la personne présente a refusé de donner récépissé* ».

Aux termes de l'article 155 (4) du Nouveau Code de Procédure Civile, si le destinataire refuse d'accepter la copie de l'acte, l'huissier de justice le constate dans l'exploit. Dans ce cas, la signification est réputée faite le jour de la présentation de l'acte au destinataire.

Maître C.S. étant assigné à domicile, il y a lieu, en application de l'article 79 du Nouveau Code de Procédure Civile, de statuer par défaut à son égard.

Par ces motifs :

Le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par défaut à l'égard de Maître C.S., et contradictoirement à l'égard du groupement d'intérêt économique Luxembourg BUSINESS REGISTERS,

reçoit la demande en la forme ;

la **déclare** fondée ;

ordonne au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS d'annuler le dépôt effectué le 5 octobre 2020 sous la référence Lxxxxxxxx ;

ordonne le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société anonyme **S.T. SA** auprès du groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS;

dit qu'il n'y a pas lieu à exécution provisoire sans caution du présent jugement ;

condamne l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg aux frais et dépens de l'instance.